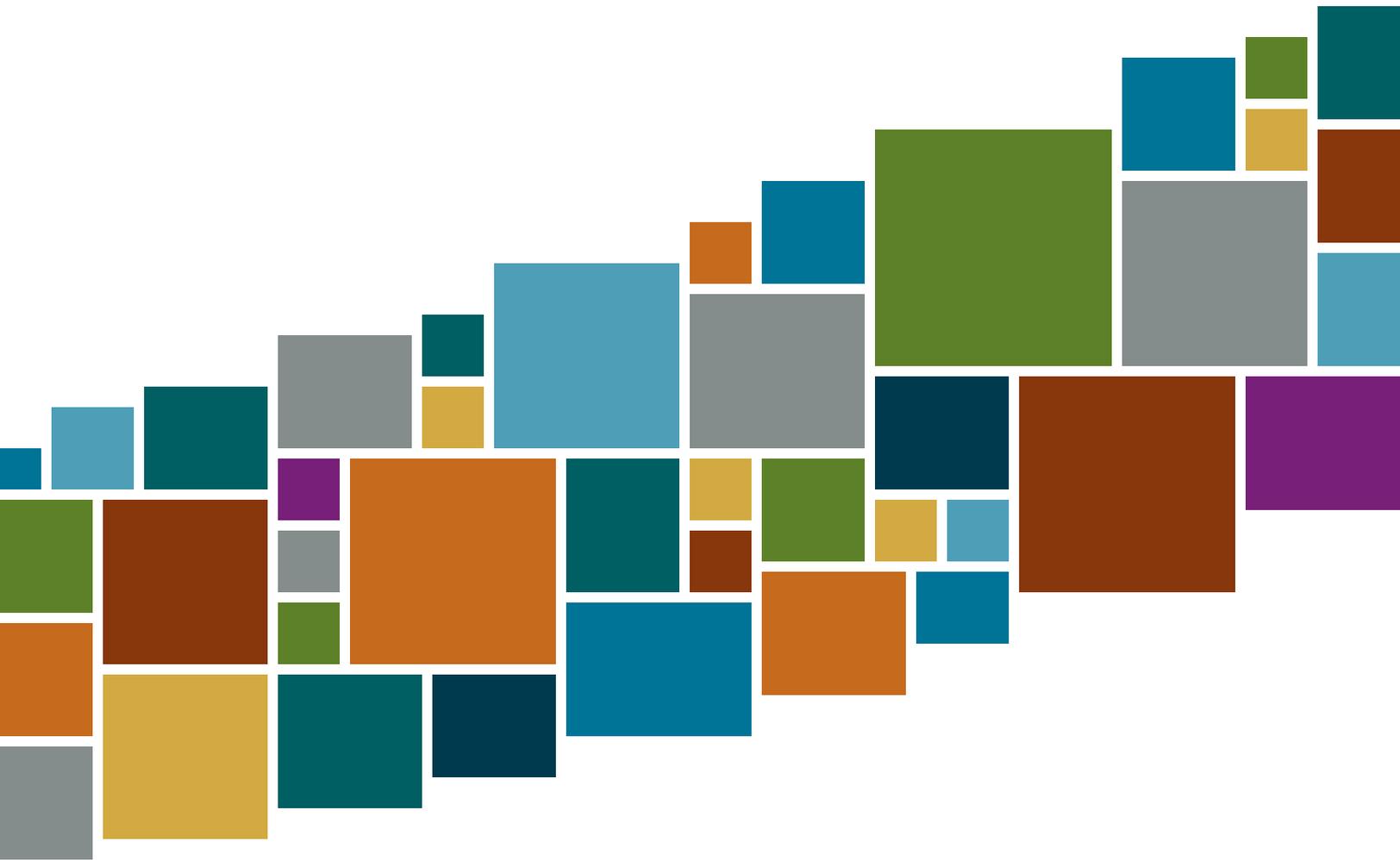


Bonjour. Hello

2016-2017
RAPPORT SUR
LES SERVICES
EN FRANÇAIS



Disponible en d'autres formats, sur demande.

Table des matières

Glossaire	1
Message de la ministre	2
Évolution de la mise en œuvre des services en français	3
Points saillants de 2016-2017	9
Secrétariat aux affaires francophones.....	10
Centres de services bilingues.....	12
Coopération intergouvernementale.....	13
Ententes de coopération.....	15
Entente Canada-Manitoba pour les services en français 2013-2018.....	15
Manitoba–Nouveau-Brunswick et Manitoba–Québec.....	15
Manitoba–Basse-Normandie (France).....	15
Prix Ronald-Duhamel – Ronald Duhamel Award.....	16
Aperçu de la capacité bilingue	17
Annexe I – Énoncé de politique	21
Annexe II – Réalisations individuelles des entités publiques*	

* L'Annexe II sera publiée en format électronique seulement. Voir : www.manitoba.ca/fls-slf/reports.fr.html.

Glossaire

AMBM	Association des municipalités bilingues du Manitoba
CCAF	Conseil consultatif des affaires francophones
CCFM	Centre culturel franco-manitobain
CDEM	Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba
CMFC	Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne
CSB	Centre de services bilingues
DSFM	Division scolaire franco-manitobaine
ECMPSF	Entente Canada-Manitoba pour les services en français
ORS	Office régional de la santé
RIFC	Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne
SFM	Société franco-manitobaine
SEF	Services en français
USB	Université de Saint-Boniface
WTCW	World Trade Centre de Winnipeg



Madame Rochelle Squires
Ministre responsable des Affaires francophones

Message de la ministre

J'ai l'honneur de présenter le rapport sur les réalisations du gouvernement du Manitoba dans le domaine des services en français pour l'exercice 2016-2017. Cette année a été marquée par des progrès considérables réalisés dans le cadre de nos efforts continus visant à mieux répondre aux besoins de la communauté francophone du Manitoba.

Cette année a été une année déterminante pour la communauté francophone du Manitoba. En juin 2016, le gouvernement du Manitoba a adopté la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine, qui oblige les entités publiques à prendre en considération les besoins de la francophonie manitobaine dans le cadre de la prestation de leurs programmes et services. Avec tous les députés à l'Assemblée législative ayant voté en faveur de la Loi, il a été noté qu'il s'agissait d'un des engagements provinciaux les plus significatifs envers la communauté francophone depuis l'adoption de la Politique sur les services en langue française en 1989 et le dépôt du rapport Chartier en 1998.

À titre de ministre responsable des Affaires francophones, je suis très heureuse de la promulgation de la présente loi. Celle-ci établit le cadre nécessaire en vue de favoriser l'épanouissement de la francophonie manitobaine et d'appuyer son développement. La Loi a aussi redéfini le terme « francophone » pour tous les Manitobaines et Manitobains. Selon la nouvelle définition, la francophonie s'entend de la communauté au sein de la population manitobaine regroupant les personnes de langue maternelle française, mais aussi les personnes qui possèdent une affinité spéciale avec le français et s'en servent couramment dans la vie quotidienne même s'il ne s'agit pas de leur langue maternelle. La présente loi démontre non seulement que notre gouvernement s'est engagé envers la francophonie manitobaine, mais qu'il appuie aussi son développement continu.

Je suis également particulièrement fière d'avoir établi, par l'intermédiaire de la législation, le Conseil consultatif des affaires francophones (CCAF), composé de hauts fonctionnaires et de membres de la communauté. Le CCAF est coprésidé par la greffière du Conseil exécutif et la présidente du conseil d'administration de la Société franco-manitobaine (SFM). Le CCAF a tenu une réunion inaugurale très productive le 29 novembre 2016 et je me réjouis à la perspective de la poursuite du dialogue, des propositions et de la collaboration entre le gouvernement et la communauté alors que les membres entament le travail essentiel concernant les questions prioritaires pour la francophonie manitobaine.

Je compte sur l'appui constant des partenaires du gouvernement et de la communauté alors que nous continuons à favoriser l'avancement de la francophonie au Manitoba.

Évolution de la mise en œuvre des services en français



Évolution de la mise en œuvre des services en français

1989 - 1991

- Adoption de la politique en matière de services en langue française (SLF) en novembre 1989
- Mise en œuvre des SLF en vertu de la politique officielle et pour la continuation de certains projets élaborés avant l'adoption de la politique
- Étude sur les façons et les moyens d'assurer des services de santé en français (Rapport Gauthier)
- Signature de l'Entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles

1991 - 1993

- Élaboration d'un ensemble complet de lignes directrices pour la mise en œuvre de la politique mettant l'accent sur l'offre active de services en langue française
- Création du Comité consultatif sur les services de santé en français et premières mesures de suivi découlant des recommandations du Rapport Gauthier
- Publication du *Guide des services en langue française*, un document d'information et de promotion
- Installation de panneaux routiers bilingues dans les zones désignées
- Soutien à la prestation de services de traduction pour les municipalités bilingues

1993 - 1995

- Élaboration des plans de mise en œuvre des services en français conformément aux lignes directrices, pour les ministères, les sociétés d'État concernées et les établissements de santé désignés dans le Rapport Gauthier
- Établissement d'une maison de seconde étape pour les femmes francophones et leurs enfants (victimes de violence familiale)
- Mise sur pied d'un service de ressources spécial, *Santé en français*, pour aider les établissements de santé désignés dans leurs activités de planification et de prestation de services en français
- Création de la Division scolaire franco-manitobaine
- Renforcement des dispositions de la Partie III de la Loi sur la Ville de Winnipeg en ce qui concerne la prestation des services en langue française
- Renouvellement de l'Entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles

1995 - 1997

- Efforts particuliers visant à assurer la mise en œuvre satisfaisante de la politique :
 - Séances d'information et de présentation d'une vidéocassette sur l'offre active, à l'intention des personnes occupant des postes désignés dans des bureaux désignés
 - Cours de français destinés aux personnes occupant des postes désignés
- Études sur les façons et les moyens d'offrir des services sociaux en français (pour les personnes âgées, les personnes handicapées, etc.)
- Approbation et planification des travaux de construction d'un centre du patrimoine franco-manitobain
- Désignation d'Offices régionaux de la santé (ORS) en vue d'assurer la prestation de services en langue française dans le contexte du regroupement et de la régionalisation des services de santé
- Création du Groupe de travail sur l'amélioration des services en langue française au sein du système judiciaire au Manitoba
- Soutien aux initiatives de développement économique dans la communauté francophone

1997 - 1999

- Évaluation de l'offre et de la prestation de services par rapport à l'énoncé de la politique (Rapport Dubé)
- Révision de la politique en matière de SLF (Rapport Chartier)
- Modification de la politique et des lignes directrices qui s'y rapportent (selon les recommandations du Rapport Chartier)
- Adoption d'un règlement sur les obligations des ORS en matière de SLF
- Promotion des SLF notamment à l'aide d'Internet
- Amélioration des SLF dans les zones désignées grâce à de nouvelles technologies et à des approches différentes (Projet d'amélioration des systèmes, etc.)
- Création d'un comité consultatif des services sociaux en langue française
- Désignation de certains organismes de services sociaux recevant des fonds du gouvernement provincial qui doivent veiller à offrir leurs services en français
- Construction du Centre du patrimoine franco-manitobain comme annexe au Centre culturel franco-manitobain (CCFM)
- Décision du Conseil des ministres d'établir des centres de services gouvernementaux bilingues dans les régions désignées

1999 - 2002

- Création d'une équipe de facilitateurs des SLF associée au Secrétariat des SLF
- Approbation par le Conseil du Trésor et planification détaillée pour mettre sur pied trois centres bilingues de services gouvernementaux à Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Boniface et Saint-Pierre-Jolys
- Renouvellement de l'Entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles pour la période de 2000 à 2004
- Mise sur pied d'un centre de soins primaires complètement bilingue à Saint-Boniface
- Création du poste de coordinateur du recrutement de personnel de la santé bilingue
- Création du Conseil communauté en santé pour remplacer le Comité consultatif sur les services de santé en français
- Élaboration, avec l'aide de plusieurs intervenants, d'un modèle pratique pour la prestation en français des services de la GRC
- Amélioration du financement de la DSFM grâce à l'Entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles, volet Éducation
- Construction de l'école française Christine-Lespérance (M-8) dans le sud de Saint-Vital
- Entente tripartite pour la mise sur pied d'un comité paritaire visant à favoriser le développement économique et la coopération
- Subvention de 300 000 \$ à Francofonds pour souligner l'Année de la Francophonie canadienne
- Élaboration, finalisation et approbation de plans des SLF dans divers ORS, organismes de services sociaux, ministères et sociétés d'État désignés
- Publication annuelle d'un rapport sur les SLF

2002 - 2008

- Ouverture officielle des trois premiers Centres de services bilingues (CSB) à Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Boniface et Saint-Pierre-Jolys
- Mise sur pied d'un tribunal itinérant provincial et d'un poste de généraliste des services judiciaires au CSB de Saint-Pierre-Jolys
- Désignation du Conseil communauté en santé (CCS) à titre de porte-parole officiel de la communauté francophone dans les domaines de la santé et des services sociaux
- Édiction du *Règlement sur les SLF* (199/2005) en vertu de la Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille
- Plus grand accent sur la collaboration intergouvernementale par la signature :
 - d'ententes de coopération avec le Nouveau-Brunswick, le Bas-Rhin (Alsace) et le Québec
 - de l'Entente auxiliaire de coopération Canada-MB sur la promotion des langues officielles – Coopération intergouvernementale sur les affaires francophones
 - de l'Entente Canada-Manitoba relative aux services en français 2005-2006 à 2008-2009
- Nouveau modèle de financement pour la DSFM qui reconnaît coûts additionnels et différentiels
- Construction du Centre scolaire Léo-Rémillard (école française 9-12) dans le sud de Saint-Vital
- Ouverture de l'école française Jours de Plaine (M-12) à Laurier
- Mise sur pied de six Centres de la petite enfance et de la famille
- Ouverture de centres de santé francophones ou bilingues dans plusieurs localités rurales et urbaines
- Lancement du centre d'appel Health Links – Info Santé, dont la composante française est assurée par le Centre de santé Saint-Boniface
- Initiative d'Accueil francophone en immigration (fédéral-provincial-SFM)
- Adoption d'un ensemble de mesures visant à favoriser la nomination d'un plus grand nombre de personnes bilingues aux tribunaux quasi-judiciaires
- Lancement du *Prix Ronald-Duhamel – Ronald Duhamel Award* (fédéral-provincial-SFM)
- 25^e anniversaire du Secrétariat souligné par son changement de nom à *Secrétariat aux affaires francophones*

2008 -2012

- Ouverture officielle des CSB à Saint-Vital et Sainte-Anne et d'un centre temporaire à Saint-Laurent
- Promulgation de la Loi sur l'Université de Saint-Boniface, qui accorde plus d'autonomie à cet établissement
- Signature de :
 - l'Entente Canada-Manitoba relative aux services en français 2009-2013
 - l'Entente Canada-Manitoba relative au projet de construction du nouveau théâtre du Cercle Molière, dont l'inauguration officielle a eu lieu en juin 2010
 - l'accord de partenariat quinquennal entre les Centres de services bilingues et le Centre d'information 233-ALLÔ de la SFM
- Construction de l'École communautaire Aurèle-Lemoine (M-12) à Saint-Laurent
- Diffusion par la plupart des câblodistributeurs au Manitoba du signal de la chaîne éducative francophone de l'Ontario (TFO)
- Subvention de 300 000 \$ sur trois ans – cofinancée à parts égales par le Manitoba et le Canada – à la Maison Gabrielle-Roy et au Circuit littéraire de Gabrielle-Roy
- Expansion des services de l'Accueil francophone, grâce à un financement accru
- Renouvellement du financement versé au CDEM et à Entreprises Riel pour appuyer leurs activités en matière de développement économique et touristique
- *Centrallia 2010*, forum international des entreprises, organisé par l'ANIM et la Chambre de commerce de Winnipeg avec l'appui financier des gouvernements du Manitoba et du Canada
- Lancement du projet pilote pour la création de postes de coordonnateurs.trices bilingues des SLF à temps partagé, travaillant pour des regroupements de ministères
- Lancement de la nouvelle gamme d'outils de promotion *Bonjour-Hello* sur l'offre active des services en français au Manitoba

2012 - 2016

- Promulgation, en juin 2012, de la Loi sur les centres de services bilingues qui vise à garantir un rôle permanent pour les CSB
- 10^e anniversaire, en 2012-2013, de l'établissement des premiers CSB
- Signature, en octobre 2012, de l'accord de coopération entre le Manitoba et la Région Basse-Normandie, France
- *Centrallia 2012*, forum international des entreprises, organisé par l'ANIM et la Chambre de commerce de Winnipeg avec l'appui financier des gouvernements du Manitoba et du Canada
- Création en 2013 du Comité consultatif pour l'amélioration des SLF, présidé par le greffier du Conseil exécutif et composé de sous-ministres et de membres de la communauté
- Signature de l'Entente Canada-Manitoba pour les services en français 2013-2014 – 2017-2018
- Première lecture, en novembre 2015, du projet de loi 6, Loi sur l'appui à l'essor de la francophonie manitobaine

2016 - 2017

- Promulgation en juin 2016 de la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine, qui établit le cadre nécessaire en vue de favoriser l'épanouissement de la francophonie manitobaine et d'appuyer son développement
- Établissement du Conseil consultatif des affaires francophones, composé de hauts fonctionnaires et de membres de la communauté

Mesures permanentes en matière de SEF : formulaires et documents bilingues; panneaux bilingues dans les centres de services désignés; services dans les deux langues officielles en personne ou par télécommunication grâce à des personnes bilingues travaillant dans des centres de services désignés; contributions à la prestation constante de services de traduction pour les municipalités bilingues; participation à diverses initiatives et divers projets francophones touchant la culture, l'éducation, les jeunes, l'économie, etc.

Points saillants de 2016-2017



Secrétariat aux affaires francophones

Créé en 1981, le Secrétariat aux affaires francophones est chargé de guider et de superviser la mise en œuvre de la Politique sur les services en français du Manitoba de manière à respecter le concept de l'offre active de services.

Le Secrétariat conseille le gouvernement du Manitoba – en particulier la ministre responsable des Affaires francophones – concernant l'élaboration de services gouvernementaux en français, et lui fait des recommandations à cet égard. Il sert également de liaison entre le gouvernement et les organismes francophones de la province.

La réalisation significative au cours de l'exercice a en effet été la promulgation en juin 2016 de la Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine, qui établit le cadre nécessaire en vue de favoriser l'épanouissement de la francophonie manitobaine et d'appuyer son développement. La législation a entre autres créé le Conseil consultatif des affaires francophones (CCAF), dont le mandat est de conseiller la ministre responsable des Affaires francophones et de lui faire des recommandations. Le CCAF se réunit sur convocation des coprésidents, au moins deux fois par année.

Le Secrétariat a coordonné la première réunion du CCAF, qui s'est tenue le 29 novembre 2016 et qui était coprésidée par la greffière du Conseil exécutif et la

présidente de la Société franco-manitobaine (SFM). Le CCAF est composé de cinq sous-ministres et de cinq membres de la francophonie manitobaine. La réunion inaugurale du CCAF a été très productive; les points à l'ordre du jour comprenaient un aperçu de la communauté francophone, une discussion concernant les priorités et un examen de l'ébauche du cadre d'exécution du mandat relevant du CCAF. M^{me} Rochelle Squires, ministre responsable des Affaires francophones, a profité de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux membres du CCAF et les remercier de leur engagement et du travail à accomplir.

En décembre 2016, M^{me} Teresa Collins a été engagée comme nouvelle directrice générale du Secrétariat aux affaires francophones. Elle a continué d'assumer le rôle de personne-ressource au conseil d'administration de Santé en français et de participer à divers groupes de travail. Au cours de l'exercice, le personnel du Secrétariat a guidé et aidé, sous le gouvernement nouvellement élu, 17 entités publiques, dont 13 ministères et trois sociétés d'État. En vertu de la nouvelle législation, chaque entité publique visée par la Loi est tenue d'élaborer et de soumettre au ministre un plan stratégique pluriannuel sur les services en français (SEF) qu'elle prévoit d'offrir. Les entités publiques travaillent en étroite collaboration avec l'Unité des politiques du Secrétariat afin de créer ces plans, et sept entités publiques ont élaboré des ébauches de plans avant la fin de l'exercice.

L'équipe du Secrétariat a continué de mener des actions de sensibilisation sur le concept de l'offre active *Bonjour-Hello* et d'en promouvoir l'utilisation. En tout, huit séances d'orientation sur l'offre active ont été offertes à 123 fonctionnaires.

En 2016-2017, le Secrétariat a coordonné 118 inscriptions à des cours de français. Les cours comprenaient des programmes de soir et de fin de semaine pour les employés du gouvernement ainsi que du tutorat pour quatre hauts fonctionnaires. Six employés principalement du ministère des Familles ont participé à une séance de *Maintien-perfectionnement* offerte pendant la journée de travail.

Pour répondre à la demande soutenue des fonctionnaires, le Secrétariat a poursuivi son partenariat avec la Direction du perfectionnement et de la formation en offrant quatre séries de « DVD français (déjeuner, vidéo, discussion) » à un total de 22 fonctionnaires. C'est un





Réunion inaugurale du Conseil consultatif des affaires francophones – le 29 novembre 2016

Dernier rang (de gauche à droite) : M^{me} Donna Miller, coprésidente; M^{me} Jacqueline Blay, coprésidente; M^{me} Aileen Clark; M^{me} Hélène Fisette; M. Jay Rodgers; M. Louis Tétrault; M^{me} Teresa Collins; M. Alexandre Brassard; M. Daniel Boucher.

Premier rang (de gauche à droite) : M^{me} Julie Frederickson; M^{me} Michèle Lagimodière-Gagnon; M^{me} Rochelle Squires, ministre responsable des Affaires francophones; M. Jacob Atangana-Abé; M^{me} Karen Herd; M. Frederick D. (Rick) Mantey.

moyen de plus en plus populaire de promouvoir et d'encourager la participation des employés bilingues du gouvernement à diverses activités en français.

Le Secrétariat aux affaires francophones a répondu à 31 plaintes en 2016-2017 (31 en 2015-2016) et à diverses questions sur les SEF soulevées par le public. Quinze plaintes ont été déposées après l'annonce de la fermeture de la clinique express à Saint-Boniface.

Les autres plaintes concernaient des questions comme l'absence d'offre active en personne et au téléphone, l'indisponibilité du personnel bilingue pour aider des particuliers, des erreurs dans les écriteaux et le manque de documents en français sous forme imprimée ou électronique. En résumé, dix-huit plaintes se rapportaient à des services de santé, six à divers ministères du gouvernement, une à des services municipaux et



Levée, pour la première fois, du drapeau franco-manitobain au parc Memorial – le 1^{er} mars 2017

De gauche à droite : M. Daniel Boucher, directeur général de la Société franco-manitobaine (SFM); M. Andrew Smith, député de Southdale; M. Emmet Collins, vice-président du conseil d'administration de la SFM; M^{me} Sarah Guillemard, députée de Fort Richmond, représentant M^{me} Rochelle Squires, ministre responsable des Affaires francophones.

Photographie : M. Geoff Banjavich.



Réunion de M^{me} Rochelle Squires, ministre responsable des Affaires francophones, avec la Société franco-manitobaine – Le 10 janvier 2017

De gauche à droite : M^{me} Teresa Collins, Secrétariat aux affaires francophones; M^{me} Rochelle Squires; M. Emmet Collins, SFM; M. Nicolas Audette, SFM; M^{me} Jacqueline Blay, présidente de la SFM; M^{me} Diane Bazin, Réseau communautaire; M. Daniel Boucher, président-directeur général de la SFM.

Photographie : M^{me} Renée Beaudry, SFM.

cinq à des sociétés d'État ou autres entités publiques. Une plainte a été jugée non admissible. Au cours de l'exercice, le Secrétariat a lancé un système en ligne pour le dépôt de plaintes sur les SEF. La formule de dépôt électronique est facilement accessible sur le site Web du Secrétariat au www.manitoba.ca/fls-slf.

Le Secrétariat a organisé un certain nombre de réunions avec des représentants des ministères et de la francophonie manitobaine afin d'échanger des renseignements et des idées sur des enjeux particuliers et de formuler des recommandations ou de mettre au point des solutions et des stratégies.

Centres de services bilingues

L'année 2016-2017 a marqué le 15^e anniversaire de l'établissement du premier des six Centres de services bilingues (CSB) au Manitoba. Les CSB ont continué à servir le public dans les régions suivantes : Entre-les-Lacs, la Montagne, Rivière-Rouge, Rivière-Seine, Saint-Boniface, et Saint-Vital et Saint-Norbert.

Les CSB ont répondu à 201 528 demandes de services au total pendant l'exercice. Les agents d'information ont fait connaître les programmes et les services des CSB et du gouvernement du Manitoba en participant à des activités de sensibilisation et en tenant des kiosques dans différentes collectivités. Ils ont également visité plusieurs régions de la province qu'ils n'avaient pas visitées auparavant.

On a organisé des séances de formation en collaboration avec divers ministères du gouvernement afin de veiller à l'éducation et au développement continus des agents d'information qui travaillent dans les CSB. Cette formation leur a permis d'accéder aux outils nécessaires pour offrir de nouveaux services de qualité supérieure dans leurs collectivités respectives.

En raison de la présence à temps plein de l'agente d'information du CSB – Région de la Rivière-Rouge, 5 105 demandes de services additionnelles ont été traitées par rapport à l'année précédente dans la région. La navigatrice du CSB – Région d'Entre-les-Lacs a fourni des services à plus de 2 300 membres ou clients de la communauté métisse directement. Le tribunal itinérant a continué à servir la région de la Rivière-Rouge dans le cadre de sessions extraordinaires dans la langue officielle choisie par les clients, selon une rotation toutes les quatre semaines. Il y a eu 27 sessions au total en 2016-2017. Il y a eu en tout 38 200 consultations du site Web des CSB, soit une moyenne de 104 visites par jour. Cela représente une augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente.

En avril 2016, le CSB – Région de Saint-Boniface a terminé son déménagement du 614, rue Des Meurons, au 170, rue Goulet. Familles Manitoba et l'Office régional de la santé de Winnipeg, qui partageaient autrefois des locaux avec le CSB, opèrent actuellement au sein de la structure de services regroupés du centre d'accès communautaire et occupent des étages distincts du CSB. Le CSB continue d'offrir des services des trois ordres de gouvernement au rez-de-chaussée de l'immeuble. Les résidents de la collectivité continuent de bénéficier de l'offre globale complète de services de santé et sociaux dans les deux langues officielles. Cependant, ce changement a eu des répercussions importantes sur le nombre de clients ayant eu accès aux services par l'intermédiaire du CSB (31 806 par rapport à 86 049 l'année précédente).

Le bureau principal de la coordonnatrice des CSB a déménagé au CSB – Région de Saint-Boniface en avril 2016. La coordonnatrice des CSB a continué d'effectuer des visites régulières dans toutes les autres régions pour participer à des réunions du personnel, à des séances de formation et à des rencontres avec des membres de la communauté francophone et du personnel régional du gouvernement.

Au début de 2017, la coordonnatrice des CSB a réalisé une évaluation des méthodes utilisées pour assurer le suivi des demandes de services dans tous les CSB. Une nouvelle base de données a été établie afin de rationaliser et de simplifier la structure hiérarchique.

Le partenariat s'est poursuivi entre les CSB et le Centre d'information 233-ALLÔ de la Société franco-manitobaine, ce qui garantit des services et de l'information en continu entre la collectivité et les organismes gouvernementaux.

Coopération intergouvernementale

Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne

Au cours de l'année, la directrice générale du Secrétariat aux affaires francophones a participé activement aux rencontres organisées par le Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne (RIFC). Ce groupe de fonctionnaires veille au suivi des dossiers et à la mise en œuvre des priorités de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne et se prépare pour la prochaine conférence.

Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne

La directrice générale du Secrétariat aux affaires francophones, a participé, les 22 et 23 juin 2015, à la 21^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (CMFC) au nom de la ministre responsable des Affaires francophones, M^{me} Rochelle Squires. La rencontre s'est tenue à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) sous le thème *Le vent dans les voiles*.

Les ministres responsables de la francophonie canadienne ont discuté d'enjeux importants, notamment des objectifs et des modalités entourant le Forum sur l'immigration francophone, qui réunira les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la

francophonie canadienne et ceux de l'immigration, sous la coordination du Nouveau-Brunswick. En matière de tourisme francophone, les gouvernements ont réitéré leur volonté de travailler de concert pour mettre de l'avant un projet de circuit touristique, et ce, en tenant compte des particularités en matière de tourisme au sein de chaque juridiction. Les ministres ont discuté des moyens à déployer pour améliorer la qualité des services offerts en français et des meilleures pratiques qui favorisent la mise en place d'une offre active. Par ailleurs, les ministres ont échangé sur la création possible d'un lieu de discussion fédéral-provincial-territorial en matière de petite enfance.

La CMFC, créée en 1994, est le seul forum intergouvernemental qui regroupe les ministres responsables de la francophonie canadienne. La prochaine CMFC aura lieu les 22 et 23 juin 2017, à Ottawa (Ontario), dans le cadre du 150^e anniversaire de la Confédération.

Forum sur l'immigration francophone

En mars 2017, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'immigration et leurs homologues responsables de la francophonie canadienne ont participé à une rencontre historique à Moncton



Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne — les 22 et 23 juin 2016, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

(Nouveau-Brunswick), dédiée spécifiquement à l'immigration francophone. Les ministres néo-brunswickois responsables de l'Immigration et de la Francophonie canadienne, M. Donald Arseneault et M^{me} Francine Landry, ont coprésidé la rencontre.

Le premier Forum pancanadien sur l'immigration francophone, organisé conjointement par la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne et le Forum des ministres responsables de l'immigration, a permis d'établir un dialogue fructueux entre les ministres présents.

Durant le Forum, les ministres présents ont convenu de collaborer pour accroître les efforts de promotion visant les immigrants d'expression française et favoriser leur recrutement, leur sélection et leur intégration. De plus, ils ont discuté de diverses mesures qui pourraient être mises en place. Il pourrait s'agir notamment de travailler avec les provinces et les territoires intéressés

afin d'ajouter une dimension francophone aux ententes bilatérales en matière d'immigration lors de leur renouvellement, de mobiliser un plus grand nombre de partenaires dans les efforts de promotion à l'étranger, d'appuyer l'amélioration des services en français préarrivée pour les immigrants d'expression française, d'accroître la sélection d'immigrants d'expression française dans le cadre des programmes fédéraux et de continuer à désigner des immigrants d'expression française au moyen des programmes de candidats des provinces et territoires.

Les ministres ont également discuté de l'importance de continuer à appuyer le renforcement de la capacité des communautés francophones partout au Canada en y améliorant la prestation de services en français, en encourageant les nouveaux arrivants francophones ou bilingues à participer à la vie sociale et communautaire et en incitant les employeurs à les recruter.



Forum sur l'immigration francophone – Photo de groupe des ministres responsables de l'immigration et des ministres responsables de la francophonie canadienne – le 31 mars 2017, Moncton (Nouveau-Brunswick)

Ententes de coopération

Entente Canada-Manitoba pour les services en français 2013–2018

Le Secrétariat aux affaires francophones a coordonné, pour le Manitoba, l'inclusion des projets devant être financés en 2016-2017 dans le cadre de l'Entente Canada-Manitoba pour les services en français 2013–2018.

Aux termes de cette entente à frais partagés, la contribution annuelle de 1,4 million de dollars du Manitoba (pour un total de 7 millions sur cinq ans) est égale par le Canada afin d'appuyer l'élaboration, la prestation et le développement de services gouvernementaux en français de qualité pour la communauté francophone du Manitoba, et de soutenir les initiatives à effets structurants qui visent à accroître sa vitalité. Voir : www.manitoba.ca/fls-slf/pdf/cmafls_2013-2018.fr.pdf.

Les frais engagés pour mettre en œuvre une vaste gamme d'initiatives dans plusieurs secteurs d'activité ont été partagés à parts égales entre la Province et le gouvernement fédéral. En voici quelques exemples :

- Centres de la petite enfance et de la famille (550 000 \$ par année depuis 2013-2014);
- Activités et programmes municipaux bilingues (400 000 \$ par année);
- Santé en français (593 400 \$ par année).

En 2016-2017, le partenariat provincial regroupant Sport, Culture et Patrimoine Manitoba, le Secrétariat aux affaires francophones et le Conseil des Arts du Manitoba s'est poursuivi. Il a permis au Manitoba d'obtenir des fonds de contrepartie du ministère du Patrimoine canadien pour la mise en œuvre de la dernière année du programme triennal « Appartenances et rapprochements culturels par les arts – ARCA ». L'accord de financement prévoyait une contribution de 150 000 \$ du Manitoba et du Canada respectivement, pour un total de 300 000 \$ échelonné sur trois exercices financiers (2014-2015 à 2016-2017).

Le programme Appartenances et rapprochements culturels par les arts – ARCA permet aux communautés et organismes de réfléchir à leurs forces, besoins et aspirations et de puiser les expertises nécessaires pour progresser, par le biais des arts, dans leur propre sens d'appartenance culturelle ou dans leur capacité de créer

des rapprochements culturels qui les valorisent. Ces projets devaient être de nature artistique, impliquer des artistes professionnels, en émergence, ou encore des artistes communautaires reconnus et offrir des occasions significatives d'apprentissage, de création, de performance ou de rayonnement.

Au total, ce sont 21 initiatives qui ont été appuyées au cours des trois exercices financiers, 10 en 2016-2017, huit initiatives majeures en 2015-2016, en plus de trois projets pluriannuels appuyés en 2014-2015. Pour la période de 2014 à 2016, 10 153 personnes ont participé à diverses initiatives de formation et 28 454 ont assisté à des performances et à des présentations, pour un total de 38 607 participants qui bénéficiaient du programme ARCA.

Manitoba–Nouveau-Brunswick et Manitoba–Québec

Le Secrétariat aux affaires francophones a négocié, pour le Manitoba, les projets à financer en 2016-2017 en vertu de l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Manitoba et le gouvernement du Québec en matière de francophonie et du Protocole d'entente Manitoba/Nouveau-Brunswick sur la coopération interprovinciale.

La contribution totale du Manitoba à sept projets Manitoba–Québec et à cinq projets Manitoba–Nouveau-Brunswick s'est élevée à 25 000 \$ et à 20 000 \$ respectivement avec un jumelage de contrepartie. Ces fonds ont permis aux organismes suivants de profiter d'échanges, de mentorat, de formation et de partage des connaissances spécialisées : Association culturelle franco-manitobaine; Association sénégalaise du Manitoba; Centre culturel franco-manitobain; Conseil jeunesse provincial; Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada; Festival des Vidéastes du Manitoba; Fondation Québec Cinéma (en partenariat avec Cinémental); Réseau des grands espaces; et Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba.

Manitoba–Basse-Normandie (France)

En collaboration avec le bureau des Relations fédérales-provinciales, le Secrétariat aux affaires francophones participe à la mise en œuvre de l'Accord de coopération décentralisée entre le gouvernement

du Manitoba, Canada et la Région Basse-Normandie, France signé en octobre 2012. Le protocole d'accord soutient les partenariats commerciaux et économiques

entre les deux administrations, et ceux dans d'autres secteurs comme l'éducation, la culture et les droits de la personne.

Prix Ronald-Duhamel – Ronald Duhamel Award

Le *Prix Ronald-Duhamel – Ronald Duhamel Award* est une initiative conjointe de la Société franco-manitobaine (SFM), du Réseau fédéral des langues officielles du Manitoba, du Secrétariat aux affaires francophones et de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM). Le Prix est remis tous les deux ans.



Cérémonie de remise du *Prix Ronald-Duhamel – Ronald Duhamel Award* – le 20 mars 2017, Sainte-Anne (Manitoba)

De gauche à droite : M^{me} Carolyn Duhamel; M. Louis Tétrault, AMBM; M^{me} Nicole Champagne; M. Richard Pelletier, maire de la Ville de Saint-Anne; M. Guy Jourdain, représentant du Commissaire, Commissariat aux langues officielles du Canada, Manitoba – Saskatchewan.

Photographie : M^{me} Renée Beaudry, SFM.

Lancé officiellement en mars 2005, le Prix vise à reconnaître un membre du personnel ou un groupe d'employés œuvrant au sein du secteur public ou parapublic fédéral, provincial ou municipal et s'étant distingués au service de la Francophonie au Manitoba.

Cette année, la fière lauréate du Prix était M^{me} Nicole Champagne, ancienne directrice générale de la Ville de Sainte-Anne, qui est maintenant à la retraite. M^{me} Champagne s'est démarquée tout au long de sa carrière d'administratrice municipale, de 2005 à 2016, pour jouer un rôle primordial dans la francisation des outils de communication et des documents officiels de la Ville de Sainte-Anne afin de rejoindre la population francophone. Non seulement elle a priorisé la planification et l'offre de services en français pour répondre aux besoins de la collectivité, elle s'est également investie à créer un milieu de travail bilingue engendrant un emploi accru du français chez le personnel municipal.

La cérémonie de remise du prix s'est tenue dans le Centre de services bilingues – Région de la Rivière-Seine le 20 mars 2017 dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie. Le grand public et les employés du secteur public à l'échelle fédérale, provinciale et municipale sont invités à soumettre des candidatures pour le Prix. Des renseignements supplémentaires sont fournis en ligne au www.prixronaldduhamelaward.mb.ca.

Aperçu de la capacité bilingue



Aperçu de la capacité bilingue

Les entités publiques assujetties à la Politique sur les services en français du Manitoba fournissent des services en français selon le principe de l'offre active. Afin d'assurer la prestation de services en français, ces entités publiques ont désigné certains postes comme bilingues et elles examinent leur capacité bilingue lors de l'élaboration ou de la révision de leur plan stratégique pluriannuel des services en français.

En 2016-2017, il y avait 1 225,6 fonctionnaires dans les ministères et les sociétés d'État qui pouvaient fournir des services en français. Cela représente une augmentation de 5 % (ou de 56,5 postes) par rapport à l'exercice précédent. Il convient de noter qu'il y a eu une augmentation constante de la capacité bilingue totale à l'échelle du gouvernement depuis le commencement de la compilation de ces données en 2010-2011.

Le Secrétariat aux affaires francophones travaille en étroite collaboration avec les entités publiques afin de faire en sorte que l'offre active demeure un élément essentiel de la prestation des services. Le nombre d'employés bilingues occupant un poste non désigné bilingue a connu une croissance continue en 2016-2017, leur nombre ayant augmenté dans plus de 50 postes (8 %) par rapport à l'année précédente. En dépit de cette tendance positive, il faut souligner qu'il n'est pas rare aujourd'hui encore que des postes désignés bilingues soient occupés par des titulaires non bilingues.

En 2016-2017, un certain nombre d'entités publiques ont subi une restructuration substantielle, et ont procédé à un examen approfondi afin de mieux recenser le nombre de postes désignés bilingues. Grâce à ces efforts, certaines entités publiques ont signalé une fluctuation du nombre total de postes désignés bilingues par rapport à l'année précédente. À titre d'exemple, les ministères des Familles et de la Justice ont indiqué une augmentation du nombre de postes désignés bilingues de 28 % et de 29 % respectivement. Dans l'ensemble, le nombre de postes désignés bilingues recensés par toutes les entités publiques a augmenté de 45,5 postes (6 %) par rapport à l'année précédente.

Le Secrétariat surveille aussi les changements de la capacité bilingue des conseils et des commissions dont les membres sont nommés par la Province afin de faire en sorte qu'ils comprennent suffisamment de membres bilingues pour bien servir la communauté francophone.

Un aperçu de la capacité bilingue ne serait pas complet sans l'inclusion des quatre offices régionaux de la santé (ORS) du Manitoba qui sont désignés bilingues : l'Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs et de l'Est, Santé de Prairie Mountain, Southern Health–Santé Sud et l'Office régional de la santé de Winnipeg. En 2016-2017, la capacité bilingue totale de ces quatre ORS était d'environ 3 250,3. Il y avait environ 809,5 postes désignés bilingues, et 439,2 de ceux-ci (54 %) étaient occupés par des titulaires bilingues.

Données sur la capacité bilingue en 2016-2017

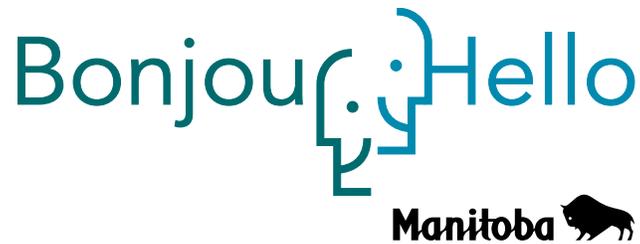
Entités publiques	Nombre de postes désignés bilingues	Nombre de postes désignés bilingues occupés par des titulaires bilingues	Nombre de postes désignés bilingues occupés par des titulaires non bilingues	Nombre de postes désignés bilingues vacants	Nombre de postes non désignés bilingues occupés par des titulaires bilingues	Capacité bilingue totale (titulaires bilingues occupant des postes désignés et non désignés bilingues)
MINISTÈRES						
Agriculture	14	2	8	4	11	13
Commission de la fonction publique	10	4	4	2	20	24
Croissance, Entreprise et Commerce	19	16	3	0	12	28
Développement durable	10	6	2	2	25	31
Éducation et Formation	90	82	2	6	32	114
Bureau d'Enfants en santé Manitoba	5	5	0	0	0	5
Familles	92	53	24	15	67	120
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba	3	2	0	1	11	13
Finances	36,6	20,6	14	2	71	91,6
Infrastructure	4	2	0	2	35	37
Justice	85	69	2	14	122	191
Relations avec les Autochtones et les municipalités	20	11	7	2	12	23
Santé, Aînés et Vie active	13	7	6	0	28	35
Secrétariat aux affaires francophones	17	14	0	3	0	14
Sport, Culture et Patrimoine	57	46	0	11	20	66
SOUS-TOTAL	475,6	339,6	72	64	466	805,6

Données sur la capacité bilingue en 2016-2017

Entités publiques	Nombre de postes désignés bilingues	Nombre de postes désignés bilingues occupés par des titulaires bilingues	Nombre de postes désignés bilingues occupés par des titulaires non bilingues	Nombre de postes désignés bilingues vacants	Nombre de postes non désignés bilingues occupés par des titulaires bilingues	Capacité bilingue totale (titulaires bilingues occupant des postes désignés et non désignés bilingues)
SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ORGANISMES EXTRA-MINISTÉRIELS ET BUREAUX DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE						
Commission des accidents du travail	5	3	2	0	10	13
Conseil des Arts du Manitoba	1	1	0	0	3	4
Élections Manitoba	0	0	0	0	1	1
Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances	5	4	1	0	17	21
Hydro-Manitoba	27	20	0	7	Aucune donnée fournie	20
Ombudsman du Manitoba	2	1	1	0	7	8
Protecteur des enfants	0	0	0	0	2	2
Régie des alcools et des jeux du Manitoba	0	0	0	0	7	7
Société d'assurance publique du Manitoba	90	72	18	0	59	131
Société des services agricoles du Manitoba	5	5	0	0	Aucune donnée fournie	5
Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore	2	2	0	0	4	6
Société manitobaine des alcools et des loteries	139	126	11	2	69	195
Sport Manitoba Inc.	0	0	0	0	2	2
Voyage Manitoba	2	2	0	0	3	5
SOUS-TOTAL	278	236	33	9	184	420
TOTAL	753,6	575,6	105	73	650	1 225,6

Annexe I – Énoncé de politique





Politique sur les services en langue française – mars 1999

La Politique sur les services en langue française du gouvernement du Manitoba reconnaît le fait que la population francophone du Manitoba constitue un élément de l'une des caractéristiques fondamentales du Canada. Cette politique a pour but de permettre aux Manitobains et Manitobaines d'expression française et aux établissements qui les servent de bénéficier de services gouvernementaux comparables dans la langue des lois du Manitoba.

Dans la mesure du possible, le gouvernement du Manitoba offre ses services dans les deux langues officielles dans les régions désignées où la population d'expression française est concentrée. Les régions désignées figurent sur la carte ci-jointe.

Les instances administratives visées par cette politique tiennent compte des objectifs de cette politique et des répercussions possibles sur la population francophone lorsqu'elles planifient et exécutent des réorganisations et des réformes administratives ou législatives, y compris la réorganisation des frontières.

Les services en langue française sont offerts dans des centres de services entièrement bilingues situés dans les régions désignées. Ils sont également offerts, après autorisation ou détermination du ministre responsable des Affaires francophones, dans des centres de services partiellement bilingues où le nombre de postes et d'employés désignés bilingues est suffisant pour garantir la prestation efficace de tels services.

Les instances administratives visées par cette politique offrent des services en langue française de façon active. Le concept de l'offre active signifie

que les services en français, qu'ils soient fournis oralement, par écrit ou par voie électronique, sont manifestes, facilement disponibles et accessibles au grand public, et de qualité comparable à ceux qui sont offerts en anglais.

Toute la correspondance adressée à des particuliers ou à des groupes est rédigée dans la langue officielle que préfère le destinataire.

Sauf indication contraire de la part du ministre responsable des Affaires francophones, tous les formulaires, les pièces d'identité et les certificats destinés au grand public sont bilingues.

Tous les documents d'information (écrits, audiovisuels ou électroniques) à l'intention du grand public sont produits dans un format bilingue, à moins qu'il soit souhaitable, en raison de contraintes de coût et de diffusion, de produire des versions anglaises et françaises. L'équivalent français peut être la version figurant sur le site Internet de l'instance administrative, dans les circonstances précisées par le ministre responsable des Affaires francophones. Les versions anglaises et françaises sont publiées en même temps.

Sauf indication contraire de la part du ministre responsable des Affaires francophones, les sites Web fournissent des renseignements et facilitent les échanges avec le public dans les deux langues officielles.

Sauf indication contraire de la part du ministre responsable des Affaires francophones, les affiches et les avis au public se trouvant dans des régions désignées et dans des centres de services bilingues sont rédigés dans les deux langues officielles.

L'existence des services en français est rendue manifeste à l'aide de panneaux et de messages d'accueil appropriés.

Les campagnes d'information du public en anglais sont également produites en français, sous réserve des contraintes de coût et de diffusion.

Les instances administratives visées par la politique annoncent dans les médias français les postes vacants pour lesquels la connaissance du français est obligatoire ou préférable.

Sauf indication contraire de la part du ministre responsable des Affaires francophones, seuls des employés bilingues sont engagés dans les centres de services bilingues et dans les postes désignés bilingues jusqu'à ce que les exigences en matière de personnel bilingue soient respectées.

Lorsque le personnel d'un centre de services bilingues est entièrement bilingue, l'instance administrative encourage l'usage du français comme langue de travail.

Au moment de nommer quelqu'un à un conseil, à une commission, à un organisme, etc., on tient compte de la politique linguistique du gouvernement et du droit de tout Manitobain et de toute Manitobaine de comparaître devant un tribunal quasi judiciaire dans la langue officielle de son choix.

Les instances administratives suivantes sont visées par cette politique et elles la mettent en œuvre :

- Tous les ministères, ainsi que les commissions, conseils, corporations et organismes de service spécial qui relèvent d'eux;
- Les sociétés de la Couronne et d'autres organismes ministériels;

- Les bureaux de l'Assemblée législative ainsi que les organismes quasi judiciaires soumis aux dispositions de l'article 23 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba*;

- Les services publics réglementés par la Régie des services publics et servant des régions désignées;

- Les organismes désignés qui dispensent des services de santé et des services sociaux ainsi que les Offices régionaux de la santé qui sont désignés;

- D'autres instances, comme peut l'indiquer le ministre responsable des Affaires francophones.

Le Secrétariat aux affaires francophones, dont le mandat s'applique à toutes les instances administratives visées par la politique, est chargé de guider et de surveiller la mise en œuvre de cette politique. Dans l'exercice de son mandat, il voit à la mise en œuvre de la politique, et la facilite, de façon que le concept de l'offre active de services soit respecté, et il formule des recommandations à cet effet.

Le ministre responsable des Affaires francophones peut ordonner aux instances administratives visées par cette politique de prendre certaines mesures pour mieux respecter les objectifs de la politique.

Dans un souci de responsabilité publique, le Secrétariat aux affaires francophones publie un rapport annuel détaillant les résultats de la mise en œuvre de cette politique par les instances administratives visées. Le rapport annuel est établi en collaboration avec ces instances administratives.

N.B. : La politique a été adoptée en 1989 et révisée en 1999.

Secrétariat aux affaires francophones

Palais législatif, bureau 46
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0V8

☎ 204 945-4915

📠 204 948-2015

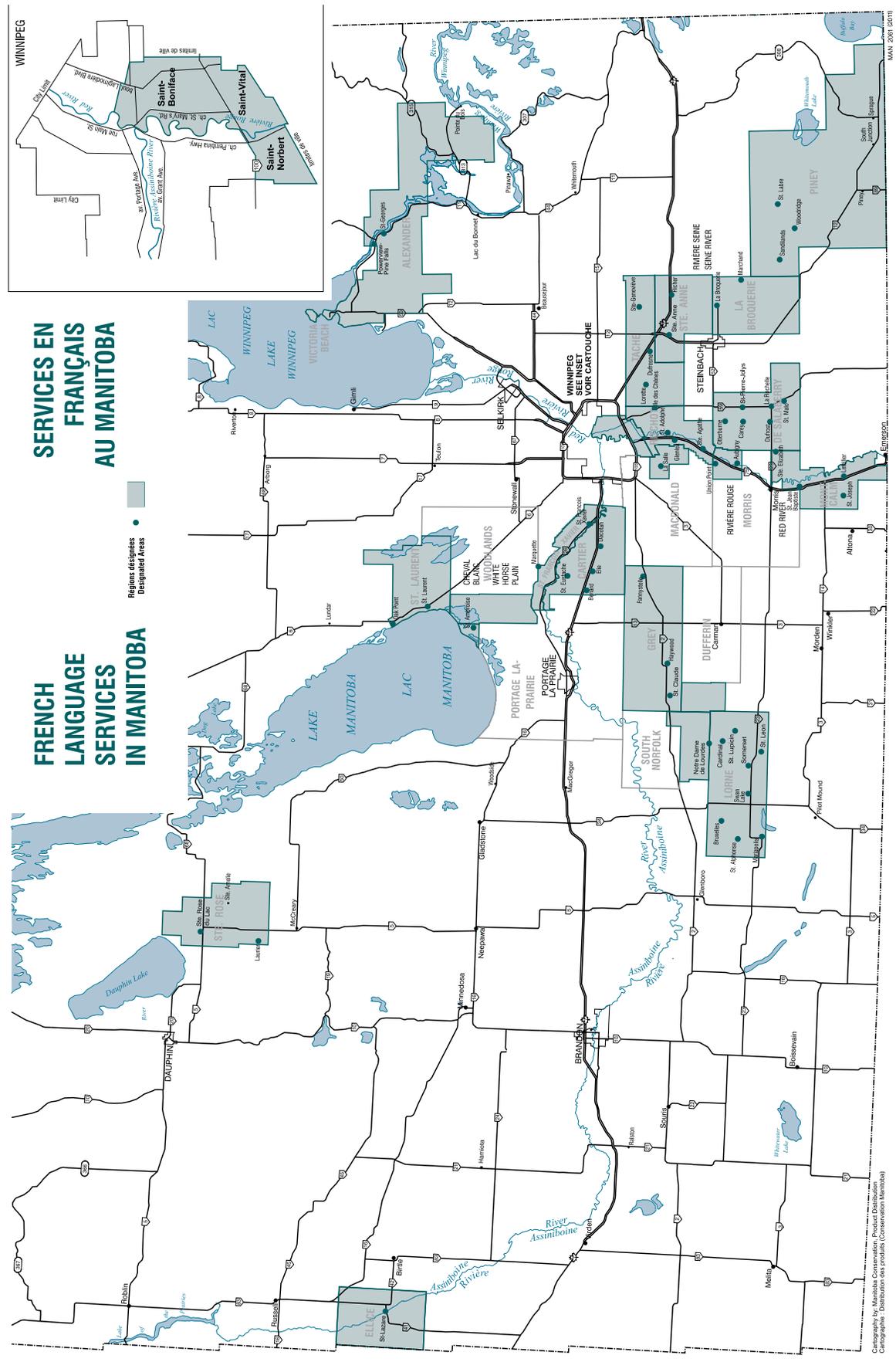
www.manitoba.ca/fls-slf

www.csbsc.mb.ca

FRENCH LANGUAGE SERVICES IN MANITOBA

SERVICES EN FRANÇAIS AU MANITOBA

Regions désignées
Designated Areas



Cartographie by Manitoba Conservation; Product Distribution
Cartographie: Distribution des produits (Conservation Manitoba)